

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 25644

Numéro SIREN : 790 139 398

Nom ou dénomination : 440HZ

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2018 sous le numéro de dépôt 1888



20180018882015

DATE DEPOT : 09/01/2018

N° DE DEPOT : 1888

N° GESTION : 2012B25644

N° SIREN : 790139398

DENOMINATION : 440HZ

ADRESSE : 10 rue de Penthièvre 75008 Paris

MILLESIME : 2015

Sas 440 HZ

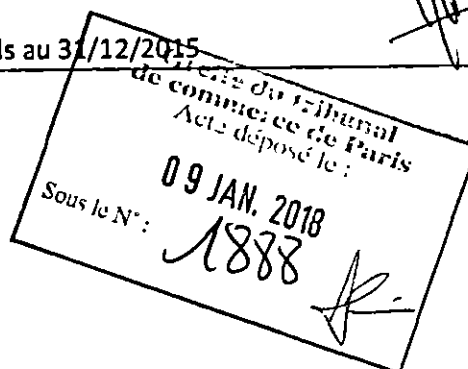
21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2016

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2015



**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU
31/12/2015**

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE COMPTABLE

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2016

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2015

L'AN DEUX MIL SEIZE (2016)

LE TRENTE (30) JUIN (06)

A QUINZE (15) HEURES

I

Les associés de la société 440 HZ, SAS au capital de 1 000,00 €, dont le siège est à 21 rue Jean Mermoz 75008 PARIS, a tenu son Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur décision de la gérance.

Tous les associés sont présents ou représentés.

Le Quorum est atteint. L'AGO peut légalement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur LAFITTE Serge en sa qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- le bilan et le compte de résultat et l'annexe de l'exercice arrêté au 31 DECEMBRE 2015
- le rapport de gestion
- le texte des résolutions proposées

II

Le Président présente à l'Assemblée l'ordre du jour sur lequel elle est appelée à délibérer :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et sur les conventions réglementées ;
- Examen et approbation des comptes de cet exercice ;
- Examen et approbation des conventions réglementées ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal.

Le Président rappelle que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, le texte des résolutions proposées ainsi que tous autres documents prescrits par la loi ont été tenus à la disposition des associés quinze jours avant la présente réunion à laquelle les associés ont été convoqués dans les délais statutaires.

Le Président donne alors lecture de son rapport sur l'exercice écoulé et sur les conventions réglementées. Puis il déclare la discussion ouverte.

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2016

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2015

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les comptes annuels arrêtés au 31 DECEMBRE 2015 font apparaître une perte nette comptable à hauteur de 77.175 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2015, approuve les comptes annuels de cet exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable, ainsi que le rapport de gestion.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et sans réserve de sa gestion à la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, compte tenu des dispositions concernant les conventions réglementées, déclare approuver les conventions qui y sont mentionnées à savoir notamment : niveau de rémunération du gérant, les charges sociales personnelles y afférant, solde des comptes courants associés. Chaque convention est approuvée et cette convention par convention sachant que l'intéressé ne vote pas

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les résultats en instance d'affectation sont les suivants :

- | | |
|---|----------|
| - Perte nette comptable de l'exercice arrêtée au 31 décembre 2015 | 77.175 € |
| - Affectation au report à nouveau en totalité | 77.175 € |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2016

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2015

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

◆ ◆ ◆ ◆

L'ordre du jour est épuisé.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures 30

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2016

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2015

Les PASSIFS sont constitués

- par des **CAPITAUX PROPRES** négatifs à hauteur de 211.811 euros (capital de 1.000 euros moins report à nouveau de 135.636 euros et moins résultat net comptable de 77.175 euros) **-211.811 EUROS**
- par des provisions pour risques et charges : évaluées à **NEANT**
- par des **DETTES** évaluées à **1.032.867 EUROS**
- **TOTAL PASSIFS** **821.056 EUROS**

Les DETTES se décomposent comme suit :

- **FOURNISSEURS** **934.244 EUROS**
- **Autres dettes** **98.623 EUROS**
- **TOTAL DETTES** **1.032.867 EUROS**

2/Activité de la société au cours de l'exercice :

Je vous précise que l'activité de la société au cours de l'exercice social (31/12/2015) peut être caractérisée par les faits suivants :

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
La CAHT est de	104.134 euros	171.156 euros	153.895 euros
La production stockée est de	30.000 euros	48.000 euros	0 euros
La production immobilisée est de	0 euros	0 euros	140.000 euros
TOTAL PRODUITS	134.134 euros	219.156 euros	293.895 euros

Sas 440 HZ**21 rue Jean Mermoz 75008 Paris****SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 8 25644)****Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2016****Approuvant les comptes annuels au 31/12/2015**

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Les autres charges externes s'élèvent à	66.370 euros	220.454 euros	267.450 euros
Les impôts s'élèvent à	1.848 euros	75 euros	2.620 euros
Les dotations aux amortissements ressortent à	100.000 euros	100.179 euros	101.000 euros
Les autres charges s'élèvent à	0 euros	3 euros	0 euros
TOTAL CHARGES	168.218 euros	320.709 euros	371.070 euros

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Le résultat d'exploitation est une PERTE à hauteur de	34.084 euros	101.553 euros	77.175 euros
Le résultat net comptable est une PERTE à hauteur de	34.084 euros	101.553 euros	77.175 euros

Il faut noter que compte tenu des dotations aux amortissements (101.000 euros) la capacité d'autofinancement est positive à hauteur de 23.825 euros. Il faut également constater que la richesse créée ou valeur ajoutée ressort à 26.445 euros

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)



**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Handwritten signature

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2016

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2015

3/ Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Je vous indique que l'évolution prévisible de l'activité de la société au cours de l'exercice à venir peut être caractérisée comme suit : chiffre d'affaires que nous espérons comme étant du même que celui de 2015

Il en résulte à mon sens que les perspectives d'avenir sont telles que la société va créer de la valeur ajoutée mais que le niveau des dotations aux amortissements (100.000 euros) est tel qu'une perte nette comptable devrait être réalisée, pour autant la capacité d'autofinancement devrait être positive.

Nous allons également développer un certain nombre de nouveaux produits.

4/ Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Je vous indique qu'il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture à ma connaissance

5/ Activités de recherche et développement :

Je vous indique qu'il n'y a pas d'activité de recherche et développement néanmoins il est tenu de différents travaux en cours

6/ Prise de participations :

Je vous signale que nous n'avons pas pris, au cours de l'exercice, de participation dans le capital d'une quelconque société

7/ Filiales et participations :

Je vous signale que nous n'avons pas de filiales

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)



**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2016

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2015

8/ Proposition d'affectation du résultat :

Les comptes annuels qui vous sont présentés font ressortir une perte nette comptable de 77.175 euros. Je vous propose d'affecter ce résultat de la manière suivante : *affectation du résultat net comptable en totalité au report à nouveau*,

Je vous précise que du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, selon les dispositions de l'article L.223-42 du Code commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la date d'approbation des comptes. Nous espérons que nos efforts vont se concrétiser dans un horizon économique proche.

9/ Dividendes antérieurement distribués

Il s'agit du troisième exercice social. Selon les dispositions de l'article 243 bis du CG.I., je vous rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents, soit NEANT

10/ Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39 (4°) du même code.

11/ Conventions réglementées

Je vous propose de voter les conventions réglementées et ce convention par convention et ce de sorte que la personne concernée ne prenne pas part au vote.

- Rémunération du Président : néant
- Rémunération des actionnaires : néant
- Charges sociales : néant
- Rémunérations des comptes courants associés : reportées à meilleure fortune
- Produits et/ou charges avec des entreprises ayant des dirigeants et/ou des associés communs : faites à des conditions normales

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25844)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2016

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2015

[Signature]

12/ Conclusion et vote des résolutions

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président pour l'exercice écoulé

Le Président,

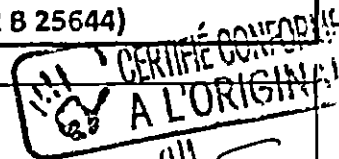
Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2016

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2015



Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2015, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

1/ Présentation des états financiers :

Je vous précise que les états financiers qui vous sont soumis font apparaître une perte nette comptable de 77.175 euros au 31/12/2015 contre une perte nette comptable de 101.553 euros au 31/12/2014 et contre une perte nette comptable de 34.084 euros au 31/12/2013.

La situation nette au 31/12/2015 est négative à hauteur de 211.811 euros contre une situation nette au 31/12/2014 est négative à hauteur de 134.637 euros. Pour mémoire, la situation nette au 31/12/2013 est négative à hauteur de 33.084 euros.

Les ACTIFS sont constitués

- par des actifs immobilisés incorporelles pour 625.179 euros amortis à raison de 292.179 euros (amortissement linéaire sur 5 ans) soit 333.000 euros nets
- par des actifs immobilisés corporelles pour 15.000 euros amortis à raison de 9.000 euros (amortissement linéaire sur 5 ans) soit 6.000 euros nets
- TOTAL ACTIFS IMMOBILISES 339.000 EUROS NETS
- par des travaux en cours pour 78.000 euros
- par des créances clients pour 258.227 euros
- par d'autres créances pour 145.680 euros
- par des disponibilités pour 149 euros
- TOTAL ACTIFS CIRCULANTS 482.056 EUROS NETS
- TOTAL ACTIFS 821.056 EUROS NETS

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2016

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2015

**APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU
31/12/2015**

BILAN

Désignation de l'entreprise SAS 440HZ 31/12/2015

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 21 RUE JEAN MERMOZ 75008 PARIS

Numéro SIRET* 7 9 0 1 3 9 3 9 8 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1, 2

Durée de l'exercice précédent* 1, 2

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

		Exercice N clos le		
		[3] [1] [1] [2] [0] [1] [5]		
		Brut 1	Amortissements et provisions 2	
			Net 3	
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial*			
	Autres*	014	016	
		625179	292179	
			333000	
	Immobilisations corporelles*	028	030	
		15000	9000	
			6000	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	
	Total I (5)	044	048	
		640179	301179	
			339000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
	Marchandises*	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	070	
	Clients et comptes rattachés*	258227	258227	
	Autres* (3)	072	074	
		145680	145680	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
		149	149	
	Charges constatées d'avance*	092	094	
	Total II	096	098	
		482056	482056	
	Total général (I + II)	110	112	
		1122235	301179	
			821056	
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1000	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	132	
	Report à nouveau	134	-135636	
	Résultat de l'exercice	136	-77175	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	-211811	
	Provisions pour risques et charges	154		
	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	934244	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	
		98623		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	1032867	
	Total général (I + II + III)	180	821056	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)



Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2016

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2015

**APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU
31/12/2015**

COMPTE DE RESULTAT

Formulaire obligatoire (article 392 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 440HZ 31/12/2015 790 139 398

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

318

Exercice N clos le
31 11 12 10 11 15

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		services*		217	218	153895
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production stockée*			224	140000	
	Production immobilisée*			226		
Subventions d'exploitation reçues			230			
Autres produits			232	293895		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	267450	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	244	2620	
	Rémunérations du personnel*			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements*			254	101000	
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259	262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264 371070
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270 -77175
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles (VI)			300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310 -77175
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col. 2		312	314 77175	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)		324			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
Déductions	Entreprise nouvelles (H. 100)	Zone franche urbaine (H. 101 et 102 A)	987	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (H. 103)	Jeune entreprise innovante (H. 104 A)	989	138		
	Onces d'art (H. 105)	Investissements outre-mer	344	346		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352 77175
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370 77175
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380	n° du centre de gestion agréé :	
Montant de la T.V.A. collectée		374	Effectif moyen du personnel* :	376	Effectif affecté à l'activité artisanale :	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	Montant des prélèvements personnels de marchandises* :	399		

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-BU1.

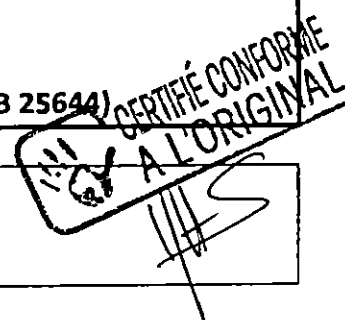
Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2016

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2015



**APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU
31/12/2015**

ANNEXE COMPTABLE

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2016

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2015

ANNEXE COMPTABLE

1/ Les principes comptables retenus sont ceux généralement admis et reconnus dans l'Union Européenne : image fidèle, prudence, séparation des exercices, nominalisme monétaire, non compensation,

2/ Comptes annuels et comptabilité tenus en euros

3/ Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable forment un tout Indissociable.

4/ Date de clôture : Les comptes annuels sont arrêtés au 31 décembre en application des statuts.

Début de l'exercice : constitution - Fin de l'exercice : 31/12/2015 - Durée de l'exercice : 12 mois.

5/ Règles et méthodes comptables

Les immobilisations sont évaluées en coût historique. Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie (5 ans pour les immobilisations incorporelles et 5 ans pour les immobilisations corporelles).

Il est recensé les créances clients ainsi que les dettes fournisseurs au 31 décembre.

Il est recensé les provisions à constituer au 31 décembre.

6/ Tableaux annexes

Il est joint les tableaux fiscaux : immobilisations, amortissements et provisions.

Il est joint le niveau de création de richesse ou de valeur ajoutée.

7/ Engagements Hors Bilan

Il n'a pas été recensé les engagements hors bilan.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 440HZ 31/12/2015 790 139 398

Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		401		403	
	Autres	410	485179	412	140000	414		416	625179
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques	440		442		444		446	
	matériel et outillage industriels	440		442		444		446	
	installations générales	450		452		454		456	
	agencements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460		462		464		466	
	Autres immobilisations corporelles	470	15000	472		474		476	15000
Immobilisations financières		480		482		484		486	
TOTAL		490	500179	492	140000	494		496	640179

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	194179	502	98000	504		506	292179		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriel	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	6000	562	3000	564		566	9000		
TOTAL		570	200179	572	101000	574		576	301179		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 16 % pour les entreprises à IIR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	
	6	7	8	9	10	

Immatriculation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ④	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑥
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CIS art 39 <i>ter</i> déduites)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les mortalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 440HZ 31/12/2015 790 139 398

Néant ☐CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	135637
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	77175
Total des déficits restant à reporter	870	211812

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2033-E 2015

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2015 - 145 766

N° 2033-E - IMPRIMERIE NATIONALE

Désignation de l'entreprise : SAS 440HZ 31/12/2015 790 139 398		Néant ☐	
Exercice ouvert le :01/01/2015.....et clos le :31/12/2015.....		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		108	
Production vendue - Biens		109	
Production vendue - Services		141	153895
Production stockée		111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	140000
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial		113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 1		144	293895
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121	
Variation de stocks (marchandises)		122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125	267450
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Abandons de créances à caractère commercial		149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
TOTAL 2		152	267450
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	26445
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)		117	26445
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	153895
Période de référence	024	0	1 / 0 1 / 2 0 1 5 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 5
Date de cessation		186	/ / / / /
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

Sas 440 HZ

21 rue Jean Mermoz 75008 Paris

SIREN 790 139 398 – RCS PARIS B 790 139 398 (2012 B 25644)

Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2016

Approuvant les comptes annuels au 31/12/2015

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**
[Signature]

**APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU
31/12/2015**

RAPPORT DE GESTION